

# Denis Riverin et la Compagnie des pêches sédentaires du Canada :

## Les difficultés d'implantation d'une industrie de la pêche en Nouvelle-France

*Mario MIMEAULT<sup>1</sup>*

Les premiers colons de la Nouvelle-France se sont installés dans les basses terres du Saint-Laurent et ils y ont développé une colonie qui a rapidement consolidé ses assises. À l'opposé, les richesses halieutiques n'ont attiré sur les rives du fleuve et du littoral atlantique que des pêcheurs saisonniers venus de la métropole. Le milieu côtier offrait pourtant un potentiel intéressant. La morue

abondait aux frontières de la colonie et la disponibilité du sol permettait à ses habitants d'avoir la main haute sur une industrie de la pêche à caractère sédentaire. Pour cela, il eut fallu développer des établissements permanents, une main-d'œuvre spécialisée et y consacrer trois à quatre mois par année. Or, après cinquante années de concessions territoriales, de 1636 à 1686, l'industrie de la pêche demeure inexistante en Nouvelle-



La famille de Denis Riverin représentée sur un ex-voto en 1703.  
Crédit : Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré

France<sup>2</sup>. Les Canadiens n'ont jusqu'alors généré en ce domaine que des projets illusoires, au mieux que des entreprises sans grande envergure.

Les premiers véritables efforts visant à développer la pêche dans la colonie apparaissent dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Ils découlent de la conjugaison des politiques royales et de l'implication de l'homme d'affaires

Denis Riverin. Connu pour sa participation au commerce des fourrures et à l'administration coloniale, ce marchand forme en 1687 la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada. Cette société a déjà son pendant sur la côte atlantique, la Compagnie des Pêches sédentaires de l'Acadie. Fondée en 1682 par le sieur Bergier, un marchand de La Rochelle, cette dernière favorise l'établissement de colons dans la région de Chédabouctou (Guysborough, N.-É.) et tire ses bénéfices des activités de la pêche et de la traite des fourrures<sup>3</sup>.

Reprenant la formule à son compte, Riverin songe à remplir les mêmes obligations sur le versant sud du Saint-Laurent, à ceci près qu'il n'envisage de développer que les pêches. Son projet intéresse parce qu'il se fixe des objectifs qui

débordent l'entreprise personnelle. Il essaie, avec l'aide du gouvernement, de poser les bases d'une industrie canadienne de la pêche tout en consolidant le peuplement de la Nouvelle-France.

Peu d'ouvrages parlent spécifiquement de cet homme public et encore moins des objectifs que nous venons de relever. Des études ont traité de Riverin en mettant l'accent sur sa carrière de gestionnaire de l'État et de marchand de fourrure. Cameron Nish, auteur de la plus récente biographie portant sur ce personnage, dresse un état des relations qui permettent de comprendre les faveurs obtenues dans la consolidation de ses entreprises. Secrétaire de l'intendant Duchesneau, représentant de Jean Oudiette (détenteur du monopole de la Compagnie de la Ferme du Roi en Nouvelle-France) et jouissant de la protection de son ami Louis Tantouin de la Touche (commissaire de la Marine au Canada), Denis Riverin s'est même assuré les bonnes grâces de Louis XIV<sup>4</sup>. L'ouvrage le plus approfondi sur ce personnage reste encore celui de Michel-Henri Saint-Amant, dont un important chapitre cerne l'intérêt de Riverin pour les pêches. Toutefois, la question de ses activités économiques est abordée à travers le prisme de sa carrière politique, et non comme objet d'étude à part entière<sup>5</sup>. Aucun historien n'a, à ce jour, tenté de caractériser les entreprises de pêche ayant eu cours sur les rives du Saint-Laurent à l'époque de Riverin. Notre étude présente une approche tout à fait neuve à cet égard.

Au préalable, il est nécessaire d'indiquer, pour la conduite de l'étude, que des personnes s'étaient intéressées aux pêches avant lui, mais aussi que des lacunes flagrantes ont marqué les efforts de ces entrepreneurs. Une absence de concertation entre les divers intervenants et un manque de vue à long terme se remarquent tout particulièrement chez ces derniers alors que, à l'opposé, les projets de Riverin étaient fortement structurés et conçus en fonction des politiques de développement colonial. Parlons d'abord des premières tentatives d'implantation.

### UN DÉVELOPPEMENT INCOHÉRENT

Dans un exposé qui constituait pour la première fois un programme de développement de la Nouvelle-France, Champplain évaluait, en 1618, le bénéfice que la colonie pouvait tirer de la pêche à plus d'un million de livres par année<sup>6</sup>. Deux générations plus tard, l'intendant Talon avançait des chiffres encore plus faramineux. Les entrées en argent occasionnées par la pêche qui se faisait dans le golfe Saint-Laurent et ses côtes s'élevaient à plus de dix millions de livres pour la France, sept à huit cents vaisseaux métropolitains y trouvant leur compte<sup>7</sup>.

Estimant que la Nouvelle-France pouvait tirer elle aussi sa part de bénéfices, les autorités coloniales ont, dès lors, fortement incité les Canadiens à travailler dans les pêcheries. Dans ce dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, près d'une quinzaine de concessions sont accordées dans l'estuaire du Saint-Laurent sur un territoire correspondant aujourd'hui à la

côte nord-gaspésienne avec l'espoir de voir les gens de la colonie s'y consacrer pleinement. Il s'agit d'une bande côtière de plus de 300 kilomètres qui, pour de multiples raisons, connaît un difficile développement.

### Mathieu Damours de Chauffours

Du nombre des Canadiens ayant répondu aux incitations de l'État, on doit compter Mathieu Damours de Chauffours. Marchand établi à Québec et membre du Conseil souverain de la Nouvelle-France, ce dernier obtient la seigneurie de Matane en novembre 1672. Il érige une habitation à l'embouchure de la rivière et il mène quelques voyages de pêche et de traite dans le bas du fleuve. L'expérience prend fin pour lui en 1682 à la suite d'une chicane avec le gouverneur Frontenac parce qu'il n'aurait pas satisfait à des mesures de contrôle relatives au commerce des fourrures. La traumatisante expérience d'une réclusion en résidence surveillée le décourage de poursuivre l'exploitation de son domaine. Par après, son fils Charles à qui il alloue un fief en bordure de la mer, engage pendant quelques années une ou deux équipes de pêcheurs pour réaliser une exploitation somme toute modeste<sup>8</sup>.

### La famille Denys

La famille Denys s'est aussi taillé une part des côtes bas-laurentiennes et gaspésiennes. Pierre Denys de la Ronde, Grand Maître des Eaux et de la Forêt de la Nouvelle-France, a, le 15 avril 1662, obtenu pour ses deux jeunes fils Simon et Pierre les concessions de Bonne-Pêche et de Bon-Port. La Ronde se les verra retirer en 1668, n'y ayant rien fait qui vaille. Quatre

ans plus tard, il acquiert la seigneurie de l'île Percée, taillée à même celle de son oncle Nicolas Denys. Il y installe de cinq à huit familles de pêcheurs. En 1675, il se fait accorder celle du Bic dont il se départira au profit de Charles Aubert de La Chesnaye. Son frère Charles Denys de Vitré est co-seigneur avec lui du Bic. Ce dernier reçoit la seigneurie de Trois-Pistoles au début de l'année 1687, une propriété qu'il tente de vendre à Denis Riverin et qu'il finit par échanger à Jean Rioux, un habitant de l'île d'Orléans<sup>9</sup>.

### **La Compagnie Bourdon - D'Ailleboust**

L'extrémité de la péninsule gaspésienne est elle aussi, très tôt, l'objet d'une tentative d'exploitation en pêche. En 1652, l'ex-gouverneur Louis D'Ailleboust et son neveu Charles s'allient à la famille Lauzon, au clan des Leneuf ainsi qu'à quelques marchands pour acquérir la seigneurie du cap des Rosiers. Quelques-uns de ces partenaires possèdent une certaine expérience des choses de la mer. Jacques Leneuf de la Poterie et Jean-Paul Godefroy ont déjà mené des activités de commerce maritime sur le fleuve. Pour sa part, Jean Bourdon détient les titres de la seigneurie de l'anse au Griffon, située à la limite nord de leur concession. Cette autre propriété n'a jamais été développée, mais le domaine ainsi constitué est un des plus importants qui ait été octroyé sur le littoral atlantique. Il s'étend de l'île de Miscou jusqu'au cap des Rosiers et leur propriété couvre toutes les anses de la Baie des Chaleurs, l'île Percé, la baie de Gaspé et les sites de pêche intercalaires sur une profondeur de dix lieues dans les terres<sup>10</sup>.

Louis D'Ailleboust et Jean-Paul Godefroy sont les directeurs de la compagnie formée à l'occasion de cette acquisition. Il s'agissait pour eux d'intégrer un nouveau champ d'investissement à leurs activités commerciales. Ils entendent se lancer dans la pêche à la morue et établir le centre de leurs opérations à Percé, ce qui permettrait de jeter les bases d'un commerce triangulaire Nouvelle-France / Antilles / France. En 1653, ils affrètent un vaisseau qu'ils envoient pêcher à Percé avec ordre de livrer sa cargaison à Saint-Christophe, aux Antilles<sup>11</sup>.

Les résultats de la campagne de pêche ne sont pas connus. Ils s'avèrent sans doute médiocres, car l'entreprise s'essouffle rapidement. D'Ailleboust et ses partenaires se voient retrancher à la fin de l'année la plus grande partie de leur concession au profit de Nicolas Denys. Le 3 décembre 1653, ce dernier reçoit tout le littoral atlantique de la Nouvelle-France depuis le cap des Rosiers jusqu'au détroit de Canso, ce qui prive la Compagnie Bourdon-D'Ailleboust de la plus grande partie des territoires côtiers qui lui étaient réservés. Il ne lui reste que l'anse du cap des Rosiers, laquelle lui est aussi retirée en mars 1668, parce qu'abandonnée<sup>12</sup>.

Parallèlement à ces efforts perdus, s'ajoutent quelques vaines concessions qui ne favorisent en rien le développement d'une industrie halieutique, dont celle de la pointe de Cap-Chat consentie à Michel Leneuf en 1662. À cette dernière, il faut ajouter la concession du sieur de Brugière qui voulait démarrer en 1673 un établissement de pêche dans la

baie de Gaspé, de même que celle faite plus tard à François de Galiffet dans la région de Percé. Ces deux dernières tentatives relevaient d'ambitions démesurées et ont échoué après n'avoir intéressé qu'une ou deux familles de pêcheurs<sup>13</sup>.

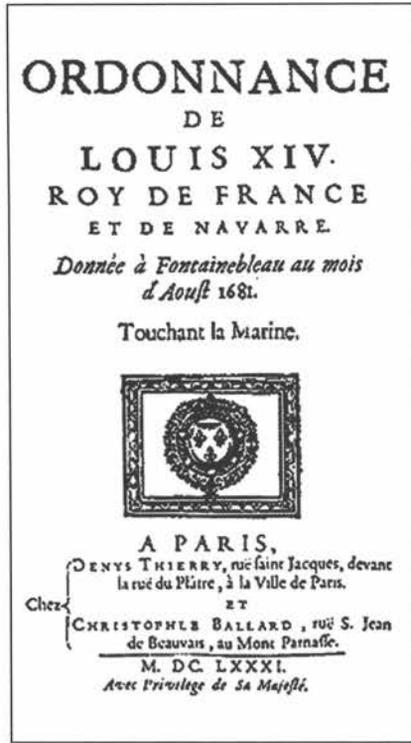
Toutes ces vaines concessions n'ont mené à aucun développement durable. À l'exemple des entreprises des Damours, Bourdon, D'Ailleboust, mais peut-être moins pour la famille Denys, elles présentent un caractère de discontinuité chronique. Des dix seigneuries concédées avant que Denis Riverin ne se lance dans les pêches, sept tombèrent en désuétude et seules deux seigneuries ont fait l'objet d'une tentative d'exploitation connue. D'autres facteurs fournissent des explications au retard des pêches. Par exemple, alors que la propriété des seigneuries présente dans la vallée laurentienne du XVII<sup>e</sup> siècle une stabilité que certaines études ont mise en évidence, la propriété foncière du littoral gaspésien se montre, à l'opposé, particulièrement instable<sup>14</sup>. Cette mobilité du bien-fonds seigneurial traduit l'inertie des gens impliqués autant que le manque de moyens, ou encore la dispersion des intérêts. Prises dans leur ensemble, les tentatives consacrées au développement des pêches ont présenté jusqu'alors un caractère trop individualiste pour qu'elles réussissent. Elles n'ont pas dépassé le niveau des vues personnelles, au mieux familiales. Les entreprises de Denis Riverin se démarquent, quant à elles, très nettement de ces premières par leur continuité et par l'envergure des objectifs poursuivis.

## LES DÉBUTS DE LA COMPAGNIE DES PÊCHES SÉDENTAIRES DU CANADA<sup>15</sup>

### L'harmonisation du projet à la politique de développement colonial

Les efforts de Denis Riverin en regard des pêches ont présenté de meilleures garanties de succès que les précédentes expériences parce qu'il s'y consacra pleinement et qu'il avait su gagner le soutien indispensable à la réussite d'une industrie naissante. On ne peut que remarquer la bonne écoute dont il jouissait à la Cour du roi. Il est vrai que pour ce dernier et ses fonctionnaires il eut été difficile de lui refuser leur aide. En effet, Riverin avait, antérieurement à ses projets de pêche, financé pour une somme dépassant les quarante-cinq mille livres la guerre que la colonie avait menée contre les Iroquois<sup>16</sup>. Une contribution de cette envergure n'eut pas été sans susciter un devoir de reconnaissance si ce n'eut été le roi, à qui on devait tout, mais le promoteur a eu l'intelligence de ne point y référer et d'ajuster plutôt ses projets aux besoins de la métropole et de sa colonie.

Au début du règne de Louis XIV, le ministre des Colonies, Jean-Baptiste Colbert, avait élaboré un plan de développement harmonisé de l'empire suivant lequel les possessions françaises devaient assurer leur autonomie. L'intendant Talon entend dès son arrivée en Nouvelle-France, en 1665, lancer à cette fin le territoire qu'on lui confie sur la voie du développement. S'il considère l'agriculture « indispensable au commerce et à l'industrie », comme



Ordonnance de 1681 : Page couverture.  
Coll. Mario Mimeault.

l'écrivit l'historien Jean Hamelin, autant voit-il la pêche comme « l'âme et le soutien du négoce<sup>17</sup> ». Le roi fait d'ailleurs connaître son accord plein et entier sur le principe et en avise le gouverneur Frontenac : « L'établissement des pêches sédentaires dans la rivière de Saint-Laurent ou dans les mers voisines voulant apporter beaucoup d'utilité aux dits habitants, tant pour leur abondance que par la facilité du débit [i.e. du marché] qu'ils peuvent en avoir, soit des Isles Antilles, soit de France, il [le gouverneur] les incitera à s'y appliquer<sup>18</sup> ». Émise plus d'une dizaine d'années avant que Riverin ne s'intéresse aux pêches, cette politique vaudra jusqu'en 1685 et même au-delà bien qu'elle n'ait produit que peu d'effets.

Dès l'élaboration de ses projets au milieu des années 1680, Denis Riverin s'adresse en haut lieu, comptant sur un soutien financier de l'État comme les producteurs de bière, de lainage ou du cuir en avaient bénéficié dans les années antérieures. Ses démarches le conduisent à la Cour. Comme il a bien saisi la volonté royale en regard du développement de la Nouvelle-France, il en reprend les grandes lignes dans un programme qui intègre les pêches. Son plan répond aux soucis des autorités qui s'inquiètent du faible nombre de jeunes personnes en âge de se marier dans la colonie alors que celui des trafiquants de fourrures avait augmenté considérablement entre 1672 et 1685. Il était passé de 300 à près de 800 en treize ans et le roi voulait récupérer le potentiel démographique que ces garçons représentaient<sup>19</sup>. Dans ce contexte de déficit démographique, Riverin présente donc le développement des pêcheries comme le moyen par excellence pour fixer la jeunesse que la traite attire dans les bois.

Sur un tout autre plan, le promoteur souligne le rôle que les entreprises de pêche assument comme école de formation pour les matelots et les navigateurs et le fait qu'en France la pêche hauturière prépare une relève professionnelle pour la marine d'État. On pourrait, en encourageant son projet, croit-il, appliquer la même politique à la Nouvelle-France. Cette dernière, qui enregistrait une carence de main-d'œuvre maritime, pourrait se préparer une relève à l'aide des pêches. Le recensement de la Nouvelle-France de 1681 révèle qu'il y a place pour un développement des métiers de

la mer et la formation d'une classe de marins et de pêcheurs coloniaux. Le tableau démographique de la colonie que l'on a dressé alors ne relève la présence que de huit matelots et d'un seul navigateur sur son territoire<sup>20</sup>.

Enfin, indique encore le demandeur en faisant allusion à la part d'autonomie que la Nouvelle-France retirerait de ses projets, la pêche offrirait aux habitants un apport complémentaire à leurs réserves alimentaires. Le roi ne pouvait que se montrer sensible à un argument de ce genre, d'autant que la reprise des hostilités avec les Iroquois depuis l'année précédente (1684) menaçait la productivité agricole, particulièrement celle du blé, et plaçait la colonie dans une position de fragilité vis-à-vis de ses approvisionnements en grain<sup>21</sup>.

La pertinence de son argumentaire et le fait qu'il soit en phase avec les intérêts coloniaux valent à Riverin tout l'appui recherché. Le robinet des subsides royaux étant cependant fermé depuis quelques années, il n'obtiendra rien sur ce point, mais il bénéficiera d'une aide qui se traduira de bien d'autres manières.

### **Une association Québec-La Rochelle**

L'ampleur des objectifs avancés par Denis Riverin dans ses projets fait que l'entreprise dépasse les possibilités pécuniaires d'un seul investisseur. Profitant de son séjour en France pour se chercher des partenaires, il trouve quelques particuliers de Paris prêts à se joindre à lui<sup>22</sup>. Fort de leur concours, il prépare sa première campagne de pêche et il

engage dix-huit hommes d'expérience qu'un navire de La Rochelle doit transporter au printemps 1686 avec les approvisionnements nécessaires à son établissement.

Riverin lui-même revient à Québec au cours de l'été qui suit sur le même bateau qui conduit l'intendant Bochart de Champigny en Nouvelle-France. Le promoteur sait mettre ce voyage à profit et, contrairement à ce qui avait été avec l'intendant de Meulles<sup>23</sup>, il fait bonne impression sur le représentant du roi, s'attirant une sympathie qui servira bien ses plans. Il n'aura cependant jamais plus de nouvelles de ses hommes et de leur navire. Les autorités ne savent s'il s'est perdu en mer ou s'il a été pris par des forbans, ce qui, de toute manière, ne change en rien les résultats puisqu'ils seraient arrivés trop tard pour la saison en cours. Les premiers investissements ont été faits en pure perte.

Loin de se décourager, Denis Riverin se tourne vers la colonie pour trouver des appuis supplémentaires. Joachim Chalons, ancien commis de la Compagnie des Cent-Associés et ami de longue date, accepte de travailler à la relance de son projet. Le promoteur en pêche sait aussi gagner l'amitié du gouverneur de Denonville, lequel endosse leur initiative et achemine en leur nom une demande de protection au ministre Seignelay. Retournant lui-même en France, Riverin annule la société passée avec les hommes d'affaires parisiens et il se rend à La Rochelle rencontrer quelques marchands pour qui la région laurentienne n'est pas tout à fait étrangère, certains de leurs prédécesseurs ayant déjà exploité

un poste de traite à Matane en 1615. Il trouve parmi eux des gens qui acceptent de s'impliquer et ils créent ensemble la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada, possiblement au cours de l'hiver 1687<sup>24</sup>.

Il est entendu entre les partenaires que le promoteur canadien représenterait leurs intérêts en Amérique et qu'il s'occuperait de lancer les opérations de la compagnie. Le directeur de la nouvelle société de pêche s'attaque à la tâche dès le printemps 1687. Malheureusement, l'unique navire que ses moyens lui permettent d'armer se jette à la côte à quelque quarante lieues de Percé, à l'entrée de la Baie des Chaleurs. Le bateau aura été envoyé sur le Banc des Orphelins, qui se trouve à proximité de ces eaux, et il se sera perdu à la faveur d'une tempête. C'est le deuxième revers que Denis Riverin essuie en autant d'années d'opération. Ces échecs ne le rebutent toutefois pas et il retient aussitôt les services de huit matelots pour la prochaine saison<sup>25</sup>.

Il envisage alors la possibilité d'ajouter la chasse à la baleine à ses activités halieutiques. Comme il se trouve un grand nombre de cétacés en plein cœur de la colonie, à la hauteur de Tadoussac, les déboursés ne devraient pas en être trop accrus. Des gens du Pays basque de passage à Québec lui font entendre que ces animaux sont trop maigres et que leur graisse fond mal, mais il faut avoir à l'esprit que ces entrepreneurs voient d'un mauvais œil toute entreprise coloniale qui s'immiscerait dans un secteur des pêches qu'ils entendent dominer seuls. Pour sa part, Bochart de

Champigny n'est pas convaincu de la non-rentabilité de cette chasse, d'autant qu'un baleineau échoué au Cap-Tourmente au cours de l'été 1688 a donné à lui seul plus de vingt-cinq barriques d'une bonne huile. Malgré cet avis contraire, l'intendant exhorte le ministre des Colonies d'ordonner à un certain De La Boulaye, originaire de Bayonne, de tenter l'expérience, dans l'espoir sans doute qu'un succès éventuel ait un effet d'entraînement sur l'entreprise canadienne<sup>26</sup>.

### La constitution d'un domaine côtier

Riverin, que rien ne rebute, tente de donner cette fois-ci une meilleure structure à son entreprise. Le premier souci qu'il a en tête est de trouver une base à ses opérations qui avaient été menées jusque-là à partir du port de Québec. Il cherche des terres situées à proximité des sites de pêche qui soient disponibles.

Il avait remarqué lors de ses passages dans la région de Matane, et plus bas sur le fleuve, des espaces plus que suffisants pour faire pêcher cinq cents chaloupes. L'entrée de la rivière Matane offrait des possibilités portuaires intéressantes, pouvant accueillir des navires de deux cents tonneaux. Les lieux, appartenant à la famille Damours, n'étaient toutefois pas libres. Le directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires doit trouver autre chose et il envoie ses hommes localiser le meilleur site de pêche possible. Se fiant à leur avis, suivant lequel la région abondait en cétacés et en morues de belle taille, il demande et obtient, le 12 mars 1688, la conces-

sion de l'anse et de la rivière du Cap-Chat afin d'y construire tous « Les bastimans et magasins nécessaires et Convenables à l'establissement de pescheries qu'il y doit Commencer Ce printemps prochain.<sup>27</sup> » Affichant le sérieux de ses intentions, il fait descendre aussitôt ses hommes sur sa concession, mais déjà, après quelques semaines de travail, il envisage de relocaliser le centre de ses opérations.

En effet, bien que pour la première fois ses entreprises semblent prometteuses, Riverin ne paraît pas satisfait de son choix et il fait montre d'une certaine indécision quant à la nature des opérations à privilégier. Dans un premier temps, il part à la quête d'un autre pied-à-terre situé plus près du riche troupeau de baleines de Tadoussac, mais quand même à la portée des bancs de morues. Ces critères lui font privilégier la petite seigneurie de Trois-Pistoles qu'il achète en novembre 1688, mais il change aussitôt d'idée. Dans un deuxième temps, il annule le contrat d'achat et il présente une demande de concession pour l'anse de Sainte-Anne-des-Monts, voisine de la seigneurie de Cap-Chat. Outre le fait que celle-ci soit très vaste, cette terre côtoie davantage les bancs de poissons. Mais plus encore, son choix marque la décision enfin arrêtée de concentrer ses efforts sur la pêche à la morue<sup>28</sup>.

Dans sa recherche de territoires propres à la pêche, Riverin avait aussi remarqué les graves de la rivière Madeleine, situées un peu plus à l'est que ses précédentes acquisitions. Cette bande côtière avait été accordée quelques

années auparavant à Antoine Caddé, mais ce dernier était décédé depuis et sa femme n'avait pas exploité les lieux. Le directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires demande au printemps 1689 la concession des graves désertées, ce que le gouverneur Frontenac lui accorde après avoir obtenu une reconnaissance d'abandon de la part de la veuve Caddé<sup>29</sup>.

Certains documents montrent que Denis Riverin a fait aussi l'acquisition de la seigneurie du Mont-Louis au cours de la même année. L'acte de concession de cette terre n'existe pas dans les archives coloniales, mais cette appropriation ne fait pas de doute. Riverin affirme dans une requête postérieure avoir commencé son établissement à cet endroit au cours de l'année 1689 et n'avoir cessé d'en développer les infrastructures. La concession de ce domaine devient un fait assuré quand l'homme d'affaires affirme plus tard, devant la justice, être passé en France en 1698 pour vendre les deux tiers de sa seigneurie du Mont-Louis, « qui alors luy appartenoit en propre<sup>30</sup> ».

Ces acquisitions successives de domaines seigneuriaux montrent chez le nouvel industriel des pêches l'intention bien arrêtée de concentrer la bordure du Saint-Laurent entre ses mains. Il ne s'agit pas de cumuler des titres, mais bien, pour des raisons commerciales, de s'assurer la propriété du littoral. Il est, en effet, à remarquer que ces seigneuries présentent dans l'ensemble un intérêt pour leur façade maritime davantage qu'elles n'attirent pour leurs terres intérieures, en général incultes<sup>31</sup>. Il

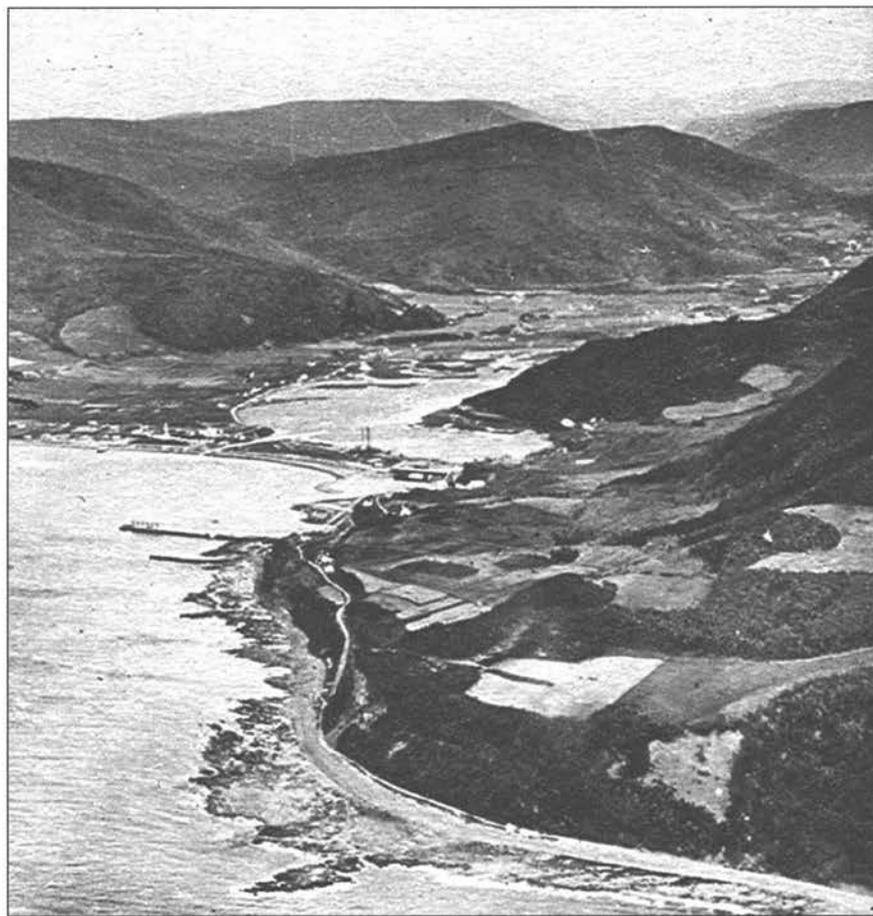
est plus important, dans l'industrie de la pêche, de se réserver l'accès à la bordure maritime que de faire l'acquisition de terres agricoles. La préparation de la morue séchée, du débarquement du poisson à son séchage, demande un lieu accessible aux gros navires, assez grand et situé le plus près possible des bancs de pêche. Le séchage nécessite en outre des espaces dégagés, bien ensoleillés et au vent, ce que peu de sites autres que ceux compris dans les seigneuries acquises par Riverin offraient.

En définitive, cette concentration de la propriété entre les mains du directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada, bien que marquée au coin de l'indécision, répondait à une nécessité première. Elle s'est faite pour protéger l'entreprise de la concurrence, non pas tant celle des Canadiens, encore peu engagés dans les pêches, mais plutôt celle des morutiers métropolitains qui sillonnent le golfe Saint-Laurent et l'entrée du fleuve depuis des générations.

### La mise en place des cadres

Les démarches de son directeur ont donc procuré à la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada les atouts nécessaires au succès de l'entreprise : les faveurs du roi, des partenaires financiers et une solide base pour ses opérations en mer. Il manque à Riverin l'expérience des pêches et une main-d'œuvre qualifiée<sup>32</sup>.

Les pêcheurs du Pays basque lui fourniront l'occasion de pourvoir à cette carence en même temps qu'ils rempliront un rôle de formation et d'encadrement dans les opérations de la compagnie<sup>33</sup>.



Vallée du Mont-Louis en 1927. Photo Jacques de Lesseps. Coll. Mario Mimeault.

Louis XIV donne à l'Amirauté de Bayonne l'ordre de lui expédier des matelots basques et quelques harponneurs pour la campagne de 1689. Le monarque voit en eux les agents de formation qui pourraient lancer l'industrie halieutique en Nouvelle-France. On leur avait confié pareil rôle l'année précédente en leur demandant d'appuyer de leur expérience une entreprise de pêche à la baleine que des Malouins avaient projetée. Ces pêcheurs pourront, cette fois-ci, montrer les premiers rudiments du métier aux Canadiens et aider Riverin à démarrer l'établissement qu'il a décidé d'établir au Mont-Louis<sup>34</sup>.

Suite à l'intervention du roi, une quarantaine d'hommes traversent en Amérique. L'entrepreneur canadien, pour qui tout semble bien parti, ne se ménage pas. Il dirige personnellement les opérations à partir du Mont-Louis et il témoigne d'une grande envie de réussir<sup>35</sup>. Ses hommes occupent presque toutes les anses de la côte nord-gaspésienne et il développe ses premières installations de transformation du poisson sur tout le territoire. Pour la première fois, à la fin de la campagne, une entreprise peut prétendre s'occuper efficacement de pêche.

### La quête d'un marché et la recherche d'appuis

Simultanément, Riverin prend des mesures pour écouler la production de son établissement. Compte tenu de la productivité connue des pêcheurs basques, qui se situe en moyenne à soixante quintaux par homme pour une saison, il établit le rendement de son poste entre 800 et 1 000 quintaux de morue sèche<sup>36</sup>. Ce calcul est effectué par le directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada dans un contrat d'achat de vin passé avec Joseph Trébuchet, capitaine du navire *Le Guillaume de Bordeaux*<sup>37</sup>. Ce vaisseau est la propriété de Jean Sage, un marchand de la même ville, et la marchandise transportée est payable par la livraison de ces 800 à 1 000 quintaux de morue. Pour Riverin, qui a des problèmes de liquidités, le procédé commercial n'est pas sans avantages. Tout en gardant en main des sommes qu'il eut autrement engagées, il trouve ainsi le moyen d'éviter la dévaluation de la monnaie de carte qui a cours dans la colonie.

Au printemps 1690, l'entreprise canadienne reçoit à nouveau l'aide de pêcheurs basques. Son directeur les conduit sur le lieu des opérations, mais l'argent lui fait défaut et il ne peut les garder à sa solde<sup>38</sup>. À la recherche d'un soutien additionnel, Denis Riverin se rend en France à la fin de la saison de navigation et il obtient ce qu'il espère : la couverture des pertes de sa compagnie par des subsides royaux, une grâce que lui accorde le monarque après s'être fait confirmer le sérieux de ses efforts par le gouverneur de Denonville<sup>39</sup>.

L'entrepreneur en pêche n'en reste pas là. Il réclame une assistance logistique. Pour apprêter la morue séchée, il a besoin de sel, un produit particulièrement rare en Nouvelle-France, et il obtient que le navire du roi *L'Envieux* en soit lesté en partant de France et déchargé au profit de sa compagnie à son arrivée à Québec. Cette faveur lui sera par la suite consentie à plusieurs reprises<sup>40</sup>.

Sitôt de retour dans la colonie en 1691, le sieur Riverin charge un navire de provisions, de sel et d'ustensiles nécessaires à ses opérations puis il se rend à Mont-Louis avec les trente-cinq hommes qu'il a recrutés. On ne sait rien quant à l'origine de ces engagés. Il se peut qu'ils lui aient été fournis encore une fois à partir du Pays basque puisqu'aucun engagement n'a été retrouvé de ce côté-ci de l'Atlantique. Ces effectifs représentent les équipages d'une douzaine de chaloupes. À l'automne, il garde un groupe de travailleurs afin d'améliorer ses infrastructures (chafauts, vigneaux, magasins et logements) et de rendre son établissement apte à recevoir un nombre plus considérable de chaloupes<sup>41</sup>.

Au niveau politique, les fils sont bien attachés pour l'entrepreneur, qui bénéficie d'une nomination au Conseil souverain de la Nouvelle-France. Plusieurs propriétaires de seigneuries sur les côtes de la Nouvelle-France étaient passés par le Conseil souverain; ce n'est certainement pas sans relation avec l'intérêt suscité par l'exploitation des pêches, tout aussi boiteuses qu'aient souvent pu être les expériences tentées en

ce domaine. Dans le cas de Denis Riverin, sa nomination au sein de cet organe, survenue presque au moment où il intensifie son projet du Mont-Louis, n'aura pas été inutile pour bien approfondir sa connaissance des politiques de l'État. La participation à la production de nombreux états de l'économie coloniale lui aura également permis d'affiner ses compétences de gestionnaire.

Par ailleurs, ce même Conseil place Riverin dans une position névralgique : il peut nouer des contacts avec de potentiels partenaires d'affaires, gagner l'appui des fonctionnaires et anciens hauts responsables de la Nouvelle-France, en plus de bénéficier de la protection d'individus gravitant au Conseil de la Marine ou à la Cour du roi à Paris. Ce réseau d'influence constitué d'amis, d'associés et de protecteurs aide à deviner jusqu'à quel point Denis Riverin était branché sur les politiques coloniales françaises. On peut même penser qu'il a, jusqu'à un certain point, participé à infléchir certaines des politiques royales : la tolérance du monarque français face à certaines de ses initiatives est éloquentes à ce propos. À la lumière de cette convergence, il devient évident que ces atouts stratégiques ont eu un impact sur le développement de ses projets.

Quel bilan tirer de ses entreprises? Les premières années de travail de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada montrent que son directeur possède un bon esprit d'organisation. Il a su établir sa stratégie d'exploitation et obtenir l'aide de professionnels qui sont venus

compenser son inexpérience. Il se présente cependant certaines difficultés qui menacent la poursuite des opérations et qui ne sont pas de son ressort, notamment les tensions entre la Nouvelle-France et les colonies américaines, ou bien les actions menées par des corsaires anglais dans les eaux du golfe qui engendrent des problèmes d'approvisionnement pour son poste. Il ne peut, dans ce contexte, absolument rien faire, sinon que réclamer du gouvernement une meilleure protection des

côtes. Enfin, un autre obstacle à ses projets se trouve dans les aléas climatiques et les mauvaises récoltes qui s'en suivent.

La somme de ces difficultés va conduire Riverin à envisager ses plans autrement. Les seigneuries acquises par l'entrepreneur présentent quelques possibilités en agriculture. Malgré un sol rare, les quelques parcelles de terre qu'elles renferment pourraient être travaillées et procurer à ses hommes une certaine autosuf-

fisance alimentaire<sup>42</sup>. Il lui faut donc prendre certaines dispositions pour assurer ce développement. Deux mesures s'imposent : rencontrer ses associés afin de recueillir leur assentiment sur les modalités de relance d'une part, et attirer l'attention des autorités sur l'insécurité qui règne aux portes de la Nouvelle-France d'autre part. Le fruit de ces démarches vous sera livré dans le deuxième volet de cette étude.

## Notes

- 1 Mario Mimeault est docteur en histoire. Spécialisé en histoire maritime canadienne, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ce thème et collaborateur de longue date de la revue *L'Estuaire*.
- 2 Étudiant les richesses naturelles de la Nouvelle-France, le père Le Jeune écrivait en 1636 : « Quelles marchandises on peut envoyer d'icy en France, comme les Pelleteries, les Mouluës seiches et vertes, les huiles de Baleine (...) je répons que tout cela se trouve en ce pays-cy, mais il n'est pas encor assez fort de monde pour recueillir ses richesses. Nous auons de la Moluë à nostre porte, pour ainsi dire; on la vient pescher de France dans

notre grand fleuve à Gaspé, à l'Isle percé, à Bonaventure, à Miskou; et cependant la Moluë qu'on mange à Kébec vient ordinairement de France, pource qu'il n'y a point encore assez d'hommes icy pour descendre à cette pesche. » Paul Le Jeune, Lettre au Père Provincial pour l'année 1636, *Relation des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*. Québec, Augustin Côté, 1858, p. 48.

- 3 BAC, MG 6, A 2, Archives départementales de la Charentes-Maritimes, série B, Amirauté de la Guyenne ou La Rochelle, registre B 220 : lettres patentes pour la confirmation de l'établissement de la

pêche sédentaire de l'Acadie... à Bergier, Gaultier, Boucher et associés. Mars 1683. C. Bruce Fergusson, « Bergier », *Dictionnaire biographique du Canada* (désormais *DBC*), vol. I, p. 92 s. L'administration et les réalisations de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada sont si étroitement liées à Denis Riverin que la correspondance officielle s'y référant les identifie à l'homme et n'en parle qu'en renvoyant à sa personne. Denis Riverin, « Mémoire sur l'Établissement du Montlouis (sic), A Monseigneur le Comte de Maurepas », BAC, MG 1, C 11 A, folio 152. Cette substitution s'explique par le fait que Riverin était l'unique répondant de la compagnie en Nouvelle-

- France. Du reste, lui-même use du prestige de cette fonction dans sa vie sociale. C'est en s'appuyant sur son titre de directeur de la Compagnie des Pêches sédentaires du Canada qu'il apposera sa signature au bas de son acte de mariage (BAnQ, greffe Genaple, le 14 novembre 1696). La distinction entre l'homme et sa compagnie existe cependant bel et bien et doit se faire, tout comme elle se faisait dans l'esprit de son représentant en Amérique. À preuve, les multiples requêtes de l'intéressé par lesquelles sont établis périodiquement des bilans de l'entreprise renvoient aux réalisations de la « compagnie des pesches sédentaires » ou simplement des « pesches sédentaires ».
- 4 Pierre-Georges Roy, *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1943-1944* (désormais RAPQ), p. 70-74; Adam Shortt, *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français*, Ottawa, APC, 1925, vol. I, p. 128, note 1. *Le Bulletin des recherches historiques* publie d'autre part plusieurs documents relatifs à sa carrière : vol. XXXIV, n° 2 (février 1928), p. 65-76; n° 3 (mars 1928), p. 129-139; n° 4 (avril 1928), p. 193-206. Cameron Nish, « Denis Riverin », *Dictionnaire Biographique du Canada* (désormais DBC), vol. II, p. 600-602. Ce dernier auteur fournit une liste de plusieurs ouvrages qui font en partie état de son travail en Nouvelle-France.
  - 5 Michel-Henri Saint-Amant, *Public Life of Denis Riverin 1675-1717*, M. A. History, London (Ontario), Western University, 1975, VIII, 217 p.
  - 6 Samuel de Champlain, « Au roi et à nosseigneurs (sic) de son Conseil – 1618 », Hubert Deschamps, *Les voyages de Samuel de Champlain, Saintongeais, père du Canada*, Paris, Presses Universitaires de France, 1951, p. 276.
  - 7 RAPQ 1930-31, « Mémoire de Talon sur le Canada – 1673 », p. 178.
  - 8 Pierre-Georges Roy a bien raconté les péripéties qui entourent l'accrochage de Mathieu Damours avec le gouverneur Frontenac dans ses *Petites choses de notre histoire*, Lévis, Éditions Garneau, 1931, vol. VI, p. 69-78. La même histoire est racontée dans Léon Boudreault, *Faits nouveaux sur la seigneurie de Matane*, Matane, Société d'Histoire de Matane, 1982, p. 38-48; F. Grenier, « Mathieu Damours de Chauffours », *DBC*, vol. I, p. 252.
  - 9 BAnQ, greffe Gilles Rageot, le 13 novembre 1688, vente de Charles Denys de Vitré à Denis Riverin; le 11 novembre 1688, annulation de vente par Charles Denys de Vitré à Denis Riverin; greffe Chambalon, le 15 mars 1696, échange Charles Denys De Vitré et Jean Rioux.
  - 10 Marcel Trudel (*Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, Fides, 1974, p. 23, 2) identifie la concession accordée à D'Ailleboust et compagnie par le nom « Gaspésie », ce qui peut se défendre. Nous lui préférons toutefois celui de « cap des Rosiers », par lequel Pierre-Georges Roy l'identifie dans ses *Inventaires des concessions en fiefs et seigneuries*, vol. II, p. 14. Nous croyons l'appellation « Gaspésie » impropre parce que le territoire de cette seigneurie sera presque immédiatement ramené à l'anse du cap des Rosiers par la concession faite à Nicolas Denys. Pour les opérations commerciales de Godefroy et Leneuf, voir les marchés passés avec le navigateur Martin Grouvel que l'on retrouve à l'époque sur les côtes de la Gaspésie et qui y fera naufrage quelques années plus tard : BAnQ, greffe Laurent Bermen, le 16 octobre 1648, marché Martin Grouvel et Jacques Leneuf; greffe Claude Lecoustre, le 30 août 1648, marché Martin Grouvel et Jean-Paul Godefroy. Jean Hamelin, « JeanBourdon », *DBC*, vol. I, p. 115 s.; Marie-Claire Daveluy, « Louis D'Ailleboust de Coulonge », *ibid.*, p. 43-47; Léopold Lamontagne, « Jacques Leneuf de la Poterie », *ibid.*, p. 478; Raymond, Douville, « Michel Leneuf du Hérisson », *ibid.*, p. 478 s.; André Vachon, « Jean-Paul Godefroy », *ibid.*, p. 339 s. Benjamin Sulte, « La famille Godefroy », *Mélanges historiques*, n° 11, Montréal, Guy Ducharme, 1919, p. 7-38; « François de Galiffet », in Benjamin Sulte, *Mélanges historiques*, n° 5, p. 76-80. On trouvera le texte de la concession accordée à Nicolas Denys dans la *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. II, n° 1 (janvier-mars 1964), p. 56-58.
  - 11 Jean-Baptiste Ferland, *La France dans l'Amérique du Nord*, Montréal, Granger Frères, 1929, vol. I, Les temps héroïques de la Nouvelle-France - Découvertes, explorations, fondations - 1497-1662, p. 318; Vachon, *op. cit.*, p. 350.
  - 12 Cela n'a pas empêché la veuve D'Ailleboust de prétendre à la propriété entière de la seigneurie en 1668, ce que les autorités coloniales ne lui contestent pas : Foi et hommage de Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve Louis D'Ailleboust, le 23 mars 1668, in Pierre-Georges Roy, *Papiers terriers de la Compagnie des Indes Occidentales, 1667-1668*, Beauceville, *L'Éclaircur*, 1931, p. 219-221.
  - 13 Acte de foi et hommage de Jacques Leneuf de la Poterie, pour et au nom de Michel Leneuf, écuyer, sieur de La Vallière, Pierre-Georges Roy, *op. cit.*, p. 355 s. Lettre du gouverneur Frontenac au Ministre Colbert, Québec, le 13 novembre 1673, *RAPQ 1926-27*, p. 42. Lettre du gouverneur Frontenac au Ministre Colbert, Québec, le 10 novembre 1698, *RAPQ 1928-29*, p. 369s. Lettre de Frontenac et Champigny au Ministre Colbert, Québec, le 15 novembre 1698, *ibid.* BAnQ, greffe Rageot, le 25 septembre 1702, acte de démission de Marie Martin en faveur de François de Galiffet.
  - 14 Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, Fides, 1974, « La stabilité des seigneurs », p. 76-78; Alain Laberge, « Propriété et développement des seigneuries du

- Bas-Saint-Laurent, 1670-1790 », in Jacques Mathieu et Serge Courville, *Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Cahiers du Célat*, n° 8 (novembre 1987), p. 203-247.
- 15 Le lecteur peut consulter une mise en contexte plus large de la société gaspésienne au temps du régime français dans : Mario Mimeault, *La Gaspésie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, (Coll. *Les régions du Québec - histoire en bref*, 6), p. 32-76
- 16 BAC, Archives Nationales de France, section ancienne, contrôle général des finances, MG 3, I G 7, carton 1312, pièce 116, s.d., s.l.
- 17 Jean Hamelin, *L'histoire du Québec*, Québec, Edisem-Privat, 1976, p. 153.
- 18 « Mémoire du roi... à Frontenac », le 7 avril 1672, *RAPQ 1926-27*, p. 5.
- 19 Jean Hamelin, *op. cit.*, p. 162.
- 20 Recensement de 1681 - Professions et métiers, Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens Français, 1608-1880*, Montréal, Wilson et Compagnie, 1882, vol. V, p. 90.
- 21 Mémoire du sieur Riverin sur la nécessité des pêcheries en Nouvelle-France, 1685, in Anonyme, *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1883, vol. I, p. 347.
- 22 Pierre-François-Xavier Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, Paris, Nyon et fils, 1749, Montréal, Élysées, 1976, vol. I, p. 539.
- 23 Sur les relations tendues qui existaient entre Denis Riverin et les autorités de la Nouvelle-France, il n'y a qu'à lire les lettres publiées par Pierre-Georges Roy pour comprendre combien elles ont pu nuire à ses projets : « Lettre du gouverneur de la Barre au Ministre », Québec, le 4 novembre 1683, *Bulletin des recherches historiques* (désormais *BRH*), vol. XXXIV (février 1928), p. 65-68; « Extrait d'une lettre de l'intendant de Meulles au Ministre », Québec, le 28 septembre 1685, *ibid.*, p. 69-70. Sur les pertes subies avec la disparition de son navire, lire : Anonyme, *Collection de manuscrits...*, *op. cit.*, vol. I, p. 371s. Lettre de M. de Denonville au Ministre, Québec, le 10 novembre 1686. « Extrait d'une lettre de l'intendant Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 16 novembre 1686, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 70-71.
- 24 « Extrait d'une lettre de l'intendant Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 13 novembre 1686, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 721. Robert Le Blant et Marcel Delafosse, « Les Rochelais dans la vallée du Saint-Laurent - (1599-1618) », *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. X, n° 3 (décembre 1956), p. 333-363.
- 25 « Extrait d'une lettre de MM. de Denonville et Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 6 novembre 1687, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 72-73.
- 26 « Extrait d'une lettre de M. Bochart de Champigny au Ministre », Québec, le 6 novembre 1688, *BRH*, vol. XXXIV (février 1928), p. 73-74.
- 27 « Concession de l'Anse et Rivière de Cap-Chat », le 12 mars 1688, Anonyme, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale demandés par une adresse par l'Assemblée législative*, Québec, Imprimerie E. R. Fréchette, 1852, p. 322 ss. Texte aussi publié intégralement dans un album souvenir édité pour souligner le 300<sup>e</sup> anniversaire des concessions faites à Denis Riverin : Roland Provost, *Tricentenaire - Seigneuries gaspésiennes concédées à Denis Riverin - Album Souvenir 1688-1988*, Sainte-Anne-des-Monts, Lycée des Monts-Notre-Dame, 1988, p. 79. F.-X. Charlevoix, *op. cit.*, vol. I, p. 539. Charlevoix est l'unique source qui fait mention d'une entreprise de Riverin dans les environs de Matane. Il réfère à ce lieu de façon générique « aux environs de la Rivière Matane », écrit-il, et non spécifique, ce qui, croyons-nous, ne justifie pas la désignation de Matane comme quartier général des opérations de pêche de Riverin ainsi que l'interprètent certains auteurs : Jacques et Maryvonne Crevelle, *Honguedo*, Québec, Garneau, 1970, p. 151; Antoine Gagnon, *Monographie de Matane, pays de brumes, de soleil, de visions*, Rimouski, Imprimerie Générale de Rimouski, 1945, p. 92 s. Ajoutons aussi que l'auteur Léon Boudreault, *Faits nouveaux sur la seigneurie de Matane, op. cit.*, erre lorsqu'il affirme que Riverin pêchait à Matane suite à une entente survenue avec Charles Damours de Louvières. Il réfère à un acte passé devant le notaire Rageot le 9 septembre 1688 (BAnQ); l'entente alors conclue entre les deux hommes concerne une somme d'argent pour laquelle la biscayenne de Louvières, qui est aux mains du sieur Chaperon à Matane, sert de garantie sans plus. Rien n'indique non plus qu'il ait loué les grèves de Matane comme l'ajoutent d'autres auteurs (Jules Bélanger et coll., *Histoire de la Gaspésie*, Montréal, Boréal Express/IQRC, 1981, p. 102.
- 28 BAnQ, greffe Rageot, le 13 novembre 1688, vente des Trois-Pistoles par Charles Denys de Vitré à Denis Riverin; le 18 novembre 1688, annulation de vente de Charles Denys de Vitré à Denis Riverin. Concession de la rivière Sainte-Anne, le 26 novembre 1688, in Anonyme, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale...*, p. 322 ss.
- 29 La déclaration de Charlotte la Combe fut sans doute faite dans un premier temps de manière verbale et dans un second temps, par écrit, de sorte que le document d'abandon ne sera signé officiellement qu'après la concession faite à Riverin. C'est la seule manière d'expliquer l'inversion qui s'observe dans les dates des documents qui suivent : BAnQ, Rageot, le 29 mars 1689, Démission par Charlotte de la Combe, veuve Antoine Caddé, au Marquis de Neuville et intendant de

- Champigny; Concession de la rivière Madeleine, le 28 mars 1689, Anonyme, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale...*, p. 332 s.
- 30 Denis Riverin, « Mémoire sur l'Établissement du Montlouis (sic), A Monseigneur le Comte de Maurepas », BAC, MG 1, C 11 A, p. 152 des transcriptions. Québec, *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, Québec, A. Côté, 1885-1891, vol. IV, p. 482.
- 31 Une étude de Marie-Claude Francœur fait ressortir toutes les spécificités de la seigneurie maritime : Marie-Claude Francœur, *Le développement socio-économique des seigneuries gaspésiennes sous le régime français : un modèle régional unique*, Mémoire de Maîtrise, Québec, Université Laval, 2008, 136 p.
- 32 L'auteur a déjà traité de la nécessité de trouver une main-d'œuvre qualifiée pour qu'une industrie de la pêche puisse poindre : Mario Mimeault, « L'industrie canadienne de la pêche à la morue (1663-1758) : naissance d'une industrie et savoir emprunté », in Michaël Augeron, Jacques Péret et Thierry Sauzeau (dir.), *Le Golfe du Saint-Laurent et le Centre-Ouest français. Histoire d'une relation singulière (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 17-35.
- 33 Voir sur cet aspect de la contribution basque à l'économie de la Nouvelle-France, de l'auteur, *Destins de pêcheurs : Les Basques en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2011, le chapitre « L'union des deux mondes 1630-1700 - Les maîtres », p. 53-88.
- 34 Provisions au sieur de Callières, Gouverneur de Montréal, Commandant de la Nouvelle-France, au défaut et en l'absence du sieur comte de Frontenac, signez par sa Majesté à Versailles, le 4 juin 1689. Ce document est publié en son entier dans le *RAPQ 1927-28*, aux pages 10 à 16, in Anonyme, *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1883, vol. I, p. 453. Il est cependant daté du 7 juin 1689 et porte dans le titre que la lettre est destinée à Frontenac et non à Callières. BAC, MG 2, série B 3, Archives de la Marine, volume 55, le 2 janvier 1688, Le Havre, Lettre de Montmort au Ministre - pêche à la baleine : manque de matelots, expérience des Basques, etc., folios 292-294; le 30 mars 1688, Le Havre, le même au même - résultats de ses démarches pour promouvoir la pêche à la baleine..., entretenir des Bayonnais pour enseigner le harponnage des marsouins, folios 197-299 v. Riverin s'explique, quant au rôle qu'il veut donner aux pêcheurs basques dans le développement d'une industrie à caractère colonial, dans son « Mémoire sur l'établissement du Montlouis (sic) - 1697 », BAC, MG 1, C 11 E, vol. 11 folio 152 des transcriptions.
- 35 Lettre de Frontenac au Ministre, le 17 novembre 1689, *RAPQ 1927-28*, p. 24, 30. Denis Riverin, « Mémoire sur l'Établissement du Montlouis (sic) - 1697 », *op. cit.*
- 36 Sur le rendement moyen des pêcheurs, voir la note 46 dans l'article de Laurier Turgeon, « Pour une histoire de la pêche : le marché de la morue à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire Sociale/Social History*, vol. XIV, n° 28 (novembre 1981), p. 308.
- 37 BANQ, greffe Rageot, le 12 juillet 1689, vente de Joseph Trébuchet à Denis Riverin. Ce contrat porte que Riverin devra livrer sa morue à Matane, ce qui ne signifie cependant pas que les hommes de Riverin pêchaient à cet endroit. La clause s'explique du fait que *Le Guillaume de Bordeaux* est d'un trop fort tonnage pour entrer dans le havre du Mont-Louis, lequel ne peut laisser pénétrer que des navires inférieurs à cent tonneaux (voir à cet effet le « Mémoire sur l'établissement du Montlouis (sic) - 1697 », *op. cit.*, page 149 des transcriptions). Ajoutons en outre que Matane est le port en eau profonde le plus près du Mont-Louis et qu'il se trouve sur la route de retour du capitaine Trébuchet.
- 38 Anonyme, Mémoire sur la Nouvelle-France, le 4 mai 1690, in Anonyme, *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, II, p. 4.
- 39 Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny, Versailles, le 14 juillet 1690, *RAPQ 1927-28*, p. 35.
- 40 Mémoire du roi à Frontenac et Champigny, le 7 avril 1691, *RAPQ 1927-28*, p. 51. BAC, G 1, C 11 A, vol. 11, Denis Riverin, « Mémoire sur l'État present de l'établissement des pesches sédentaires fait par Le sieur Riverin dans le fleuve Saint-Laurent en Canada », le 8 octobre 1691, folio 565 des transcriptions.
- 41 BAC, MG 1, C 11 A, vol. 11, Denis Riverin, « Mémoire sur L'État de l'établissement des pesches sédentaires... », 8 octobre 1691 », folio 565 des transcriptions.
- 42 *Ibid.*